COMMUNE DE NORRENT-FONTES Conseil Municipal du 13 avril 2018

COMPTE RENDU



ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/02/2018 - DELIB 2018/04/01

2°) Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire - DELIB 2018/04/02

- Signature des baux rue Nationale
- Signature du bail 57 rue Nationale

3°) Administration générale – Rapporteur Monsieur Bertrand COCQ

- Création de 2 postes d'agent des services techniques en Parcours Emploi Compétence—
 DELIB 2018/04/03
- Création d'un poste d'agent d'entretien en Parcours Emploi Compétence DELIB
 2018/04/04
- Vente de terrain. Parcelle AC 199 à Maitre Myrtille Bonnet. DELIB 2018/04/05
- Signature d'une convention avec « 30 millions d'amis » DELIB 2018/04/06
- Signature d'un avenant à la convention « Charte Colonies » avec la CAF DELIB 2018/04/07
- Avenant au contrat CUI de Monsieur Jimmy FAVIER DELIB 2018/04/08

4°) Travaux – Rapporteur Monsieur Jean-Maurice LOUCHART

Convention avec Saint Hilaire Cottes dans le cadre du projet éolien – DELIB 2018/04/09

5°) Finances – Rapporteur Monsieur Georges HUART

- Compte de gestion 2017 : commune **DELIB 2018/04/10**
- Compte administratif 2017 : commune DELIB 2018/04/11
- Affectation des résultats 2017 : commune DELIB 2018/04/12
- Vote des taux d'imposition 2018 DELIB 2018/04/13
- Subventions aux associations DELIB 2018/04/14
- Budget primitif 2018 : commune **DELIB 2018/04/15**
- Compte de gestion 2017 : SPIC DELIB 2018/04/16
- Compte administratif 2017 : SPIC DELIB 2018/04/17
- Affectation des résultats 2017 : SPIC DELIB 2018/04/18
- Budget primitif 2018 : SPIC DELIB 2018/04/19

6°) Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 00

Sont présents: Bertrand COCQ, Jean-Maurice LOUCHART, Josette DEPRE, Georges HUART, Maryline DISSAUX, Marjorie AMBLOT, Brigitte DUHAMEL, Christophe LEROY, Jean-Pierre VERHANNEMAN, Jean-Pierre PAWELCZYK.

<u>Absents excusés</u>: David DEPRE donne procuration à Josette DEPRE, Laetitia CASIEZ donne procuration à Georges HUART, Marie-Paule LEGRAIN donne pouvoir à Jean-Pierre PAWELCZYK, Nathalie DUBOIS, Bernard DELATTRE.

Monsieur Jean-Maurice LOUCHART est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : « Acceptation de subvention FARDA pour l'abribus de la rue Nationale ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 février 2018 – Délibération N°2018/06/01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion.

2 - COMMUNICATIONS DU MAIRE; Délibération n°2018/06/02

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

<u>DECISION N°2018/02/02 du 24 février 2018</u> donnant à bail d'habitation les logements sis 53, 55, 59 et 61 rue Nationale à compter du 1^{er} décembre 2017.

<u>DECISION N°2018/03/01 du 21 mars 2018</u> donnant à bail d'habitation le logement sis 57 rue Nationale à compter du 1er avril 2018.

Concernant cette dernière, Monsieur Jean-Maurice LOUCHART indique que le logement a fait l'objet d'une remise en état par les Services Techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

3 - CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE - Délibération N°2018/04/03

Monsieur le Maire propose de créer deux postes en CUI, Parcours Emploi Compétence, pour assurer le remplacement des deux agents dont les contrats arrivent à expiration fin avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer deux postes en CUI Parcours Emploi Compétences à raison de 20 heures hebdomadaires aux services techniques à compter du 01er mai 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, les crédits étant ouverts au budget.

<u>4 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE – Délibération</u> N°2018/04/04

Monsieur le Maire propose de créer un poste en CUI, Parcours Emploi Compétence, pour assurer le remplacement d'un agent décédé en le 6 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un poste en CUI Parcours Emploi Compétences à raison de 20 heures hebdomadaires au service entretien et protocole à compter du 01er mai 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, les crédits étant ouverts au budget.

5 - CESSION DE TERRAIN COMMUNAL: PARCELLE AC 199 - Délibération N°2018/04/05

Monsieur le Maire rappelle que Maître Myrtille BONNET, notaire à NORRENT-FONTES, lui a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune pour y édifier un bâtiment à usage d'Etude notariale. Il rappelle que les négociations qu'il a effectuées, ont abouti à un accord avec Maître Myrtille BONNET, pour l'acquisition du terrain en triangle situé sur la Route Nationale, à côté de l'Agence Postale Communale, d'une superficie de 405 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AC numéro 199 d'une contenance totale de 1957 m² pour le prix de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €), à charge pour elle de régler tous les frais de géomètre nécessaires à la réalisation de la vente et de déplacer à sa charge exclusive, les compteurs électriques se trouvant sur ledit terrain, en sus des frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter la vente de la parcelle de terrain issue de la division de la parcelle cadastrée section AC n°199 au profit de Maître Myrtille BONNET, au prix de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte authentique de vente au profit de Maître Myrtille BONNET et lui donne tous pouvoirs pour mettre en œuvre les démarches nécessaires
- que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

6 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « 30 MILLIONS D'AMIS » - Délibération N°2018/04/06

Monsieur le Maire rappelle l'article L211-17 du code rural : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent. ».

Dans le cadre de cette obligation, Monsieur le maire propose la signature d'une convention avec l'association « 30 millions d'amis » qui, par l'intermédiaire de l'association locale « Chat l'heureux 62 » de Lières, permettra la capture et la stérilisation des chats errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Norrent-Fontes et l'Association « 30 millions d'amis ».

7 – AVENANT A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SEJOURS ENFANTS – Délibération N°2018/04/07

Monsieur le Maire rappelle que la « charte colonie » que la Commune a signé avec la CAF est arrivée à terme le 1er janvier 2018

Pour continuer de proposer des séjours hiver ou été pour l'année 2018, le Conseil municipal est invité à accorder le renouvellement de la « convention développement des séjours enfants » pour 18 places au titre de l'année 2018, sous forme d'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour le développement des séjours enfants au titre de l'année 2018.

8 – AVENANT AU CONTRAT CUI DE M. Jimmy FAVIER – Délibération N°2018/04/08

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jimmy FAVIER est employé aux services techniques, sous contrat CUI à raison de 20 heures hebdomadaires, jusqu'au 21 juin 2018.

Afin de faire face à un surcroit ponctuel de travail, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat CUI de Monsieur FAVIER l'autorisant notamment à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat CUI de Monsieur Jimmy FAVIER.

9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PULIC : PARC EOLIEN - Délibération N°2018/04/09

Monsieur Jean-Maurice LOUCHART, adjoint délégué aux travaux rappelle que la Société VENTIS a le projet d'implanter un parc éolien sur la commune.

A cet effet, il y a lieu d'établir entre cette société et la Commune de Norrent-Fontes une convention d'occupation du domaine public afin de fixer les conditions d'utilisation et les obligations d'entretien et de remise en état des voies communales empruntées dans le cadre de la construction, de l'exploitation, de la maintenance et du futur démantèlement du parc éolien.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Société VENTIS, dans le cadre de la construction d'un parc éolien.

10 - COMPTE DE GESTION 2017 : COMMUNE - Délibération N°2018/04/10

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : COMMUNE - Délibération N°2018/04/11

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif 2017 de la commune

Fonctionnement

Dépenses : 916 901,48 euros Recettes : 1 221 803,41 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 304 901,93 euros

<u>Investissement</u>

Dépenses : 746 081,23 euros Recettes : 1 312 039,49 euros

Soit un excédent d'investissement de 565 958,23 euros

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2017.

12 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017 - Délibération N°2018/04/12

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Décision d'affectation	
1- Report de fonctionnement	34 901,93
2- Affectation en réserves R1068 en investissement	270 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'affectation définitive des résultats exposés ci-avant.

13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 - Délibération N°2018/04/13

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal de voter les taux comme ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Taxes	TAUX D'IMPOSITION 2018
D'habitation	18 %
Foncière (bâtie)	28.14 %
Foncière (non bâtie)	44.55 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les taux exposés ci-avant.

14 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - Délibération N°2018/04/14

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal de voter l'attribution des subventions aux associations suivant le tableau ci-après :

	DEMANDES 2018	Validé par le Conseil Municipal
Ecole privée forfait scolaire		En attente évolution Loi CARLE
AINES	400,00€	400,00 €
APEL		En attente évolution Loi CARLE
CLAQUETTES	300,00€	300,00 €
OLOMBOPHILE	575,00 €	575,00 €
COMITE de FOIRE	3 000,00 €	3 000,00 €

COMITE DE GESTION	484,00€	(Suivant effectifs) 484,00 €		
COMITE DES FETES	6 000,00 €	6 000,00 €		
CONFRERIE du CRESSON	500,00€	500,00€		
COUNTRY		Demande non reçue – Sera transmise en juin		
DON DU SANG	250,00€	250,00€		
FNACA	250,00€	250,00 €		
FOOT LES INTREPIDES	3 000,00€	2 750,00 €		
GYM	300,00€	300,00 €		
HARMONIE ISBERGUES	250,00 €	250,00 €		
PETANQUE	300,00€	300,00 €		
Sauvons notre dame de la paix	150,00€	150,00 €		
Ste CHASSE du MARAIS	400,00€	400,00 €		
Ste intercommunale de chasse	300,00€	300,00 €		
THEATRE	700,00€	700,00 €		
ZUMBA	300,00€	300,00 €		
ADATEEP	80,00€	80,00€		
DDEN	50,00€	50,00€		
ASSO SPORTIVE COLLEGE		5,00 € par élève avec un minimum de 100,00 €		
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURE	50,00€	100,00 €		
LES NORRENT FONTURIERS	700,00€	500,00 €		
LA DENTELLE DE NORRENT-F.	200,00€	150,00€		
LES PARENTS DE MONTAIGNE	200,00€	150,00 €		
SAUVEGARDE DE L'EGLISE	600,00€	600,00 €		
CCAS	10 000,00€	10 000,00 €		
CAISSE DES ECOLES	17 500,00 €	17 500,00 €		

Monsieur Bertrand COCQ ne prend pas part aux votes relatifs aux Colombophiles, à la FNACA, à la Pétanque et à la Zumba ; Monsieur Jean-Pierre PAWELCZYK ne prend pas part au vote relatif à la Confrérie du Cresson ; Monsieur Christophe LEROY ne prend part au vote relatif à la Sauvegarde de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des subventions au titre de l'année 2018, comme exposé ci-avant.

15 - BUDGET PRIMITIF 2018 - Délibération N°2018/04/15

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget 2018 de la Commune, présenté chapitre par chapitre, et conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Section d'Investissement

Dépenses : 1 317 449, 50 Recettes : 1 317 449, 50

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 093 998, 93 Recettes : 1 093 998, 93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018.

16 - COMPTE DE GESTION 2017 : SPIC - Délibération N°2018/04/16

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 du SPIC, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du SPIC du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : SPIC - Délibération N°2018/04/17

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif 2017 du SPIC, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 825,42 euros Recettes : 0 euros

Soit un déficit de fonctionnement de 825,42 euros

<u>Investissement</u>

Dépenses : 0 euros Recettes : 0 euros

La délibération est soumise au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte administratif du SPIC pour l'exercice 2017.

18 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017 : SPIC - Délibération N°2018/04/18

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 du SPIC ci-dessous indiqués, conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Décision d'affectation		
1- Report de fonctionnement	-	825,42
2- Affectation en réserves R1068 en investissement		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'affectation définitive des résultats du SPIC 2017 exposée ci-avant.

19 - BUDGET PRIMITIF 2018: SPIC - Délibération N°2018/04/19

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget 2018 du SPIC, présenté chapitre par chapitre, et conformément à l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2018 :

Section d'Investissement

Dépenses : 0, 00 Recettes : 0, 00

Section de Fonctionnement

Dépenses : 825, 42 Recettes : 825, 42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du SPIC.

20 - BUDGET PRIMITIF 2018: SPIC - Délibération N°2018/04/20

Monsieur Georges HUART, adjoint délégué aux finances rappelle qu'en séance du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Département, une subvention au titre du FARDA pour l'achat et la pose d'un abribus, rue Nationale, en remplacement de celui détruit.

Par courrier en date du 10 juillet 2017, le Département propose d'octroyer une participation à hauteur de 2 319,00 euros, soit 50% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention du Conseil Départemental du Pas de Calais au titre du FARDA.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire Bertrand COCQ